

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1625

présenté par

Mme Genevard, M. Nury, Mme Serre, Mme Bonnivard, M. Dubois, M. Kamardine, Mme Gruet,  
M. Taite, Mme Valentin, M. Hetzel, M. Ray, M. Le Fur, Mme Blin, M. Habert-Dassault,  
Mme Duby-Muller, M. Brigand, M. Cordier, M. Bazin et Mme Corneloup

**ARTICLE 11**

À la dernière phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« présent »,

insérer les mots :

« des possibles complications et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les effets de la substance létale peuvent être d'une durée très variable selon les patients, ainsi que des difficultés qui peuvent survenir. Il est indispensable d'en informer la personne volontaire.